



FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

Règlement Mode de championnat FSRH

Version 20.06.2026





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

Table des matières

Article 1 – Validité.....	3
Article 2 – Définition de la taille de la ligue.....	3
Article 3 – Modalités	3
Article 4 – Harvest National League	4
Article 5 – LNB	5
Article 6 – 1 ^{ère} Ligue	6
Article 7 – 2 ^{ème} Ligue	7
Article 8 – Dames	7
Article 9 – Catégorie U20	8
Article 10 – Catégories U17 / U15 / U13.....	8
Article 11 – Catégorie U11	8
Article 12 – Coupe suisse.....	9
Article 13 – Coupe de la Ligue.....	9
Article 14 – Dispositions finales	9





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

Article 1 – Validité

Dans ce règlement, la forme écrite masculine s'applique aux deux sexes. Les unités de jeu des clubs sont ci-après dénommées "équipes". Le principe à long terme est de créer une pyramide dans le nombre d'équipes par ligue.

Les règlements sont valables à partir de la saison 2024-25.

Article 2 – Définition de la taille de la ligue

- ¹ La Harvest National League se compose de 8 équipes (Clubs).
- ² La LNB se compose de 8 équipes (Clubs).
- ³ La 1^{ère} Ligue se compose de 4 - 8 équipes. S'il y a plus de 8 équipes, la CT est autorisée à déroger au mode de jeu prévu à l'art. 6.
- ⁴ Toutes les autres équipes inscrites jouent dans la 2^{ème} ligue.

Article 3 – Modalités

- ¹ Supprimé.
- ² Retrait d'une équipe en cours de saison, forfaits et relégation volontaire :
 - a Si un club retire son équipe du championnat pendant la saison en cours (avant que tous les matchs n'aient été joués) ou signale sa relégation volontaire au plus tard le 30 avril, l'équipe est placée à la dernière place du classement et reléguée dans la ligue inférieure suivante à la fin de la saison. Tout le reste est conforme à l'art. 6 du règlement de la CT.
 - b Une équipe qui perd plus de 3 matchs de championnat au cours d'une saison en raison de son absence (par forfait) sera traitée comme un retrait de l'équipe. Tout le reste est conforme à l'art. 6 du règlement de la CT.
 - c Tous les points de pénalité qu'une équipe a reçus contre une équipe retirée seront annulés dans le classement.
- ³ Procédure pour les cas particuliers :
 - a Si la Harvest National League doit être complétée, le finaliste des Playoffs de la LNB sera promu en Harvest National League pour la prochaine saison du championnat.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

- b si la LNB doit être complétée, le finaliste des Playoffs de la 1^{ère} ligue ou le club suivant le mieux placé sera promu en LNB pour la prochaine saison de championnat.
 - c Dans tous les cas, l'art. 5, al. 2 du règlement de la CT s'applique.
- ³ Les clubs nouvellement fondés commencent en 1^{ère} ligue. Les nouvelles équipes inscrites par un club commencent en 1^{ère} ligue ou 2^{ème} ligue.

Article 4 – Harvest National League

- ¹ La Harvest National League est constituée du nombre d'équipes défini à l'art. 2, al. 1.
- ² La phase qualificative se déroule avec un match aller et un match retour.
- ³ Les 4 premières équipes se qualifient pour les Playoffs, les 4 dernières équipes jouent les Playouts.
- ⁴ Mode de fonctionnement des Playoffs
- a Les matchs de Playoffs sont joués en mode "Best-of-5". Pour remporter un tour de Playoffs, une équipe doit gagner au moins trois matchs.
 - b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Le droit de jouer à domicile est alterné.
 - c En demi-finale des Playoffs, l'équipe classée 1^{ère} joue contre celle classée 4^{ème} de la qualification et l'équipe classée 2^{ème} contre celle classée 3^{ème} de la qualification.
 - d Les deux vainqueurs des demi-finales des Playoffs se qualifient pour la finale des Playoffs.
 - e Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse de Harvest National League.
- ⁵ Mode de fonctionnement des Playouts
- a Les matchs de Playouts sont joués en mode "Best-of-5". Pour remporter un tour de Playouts, une équipe doit gagner au moins trois matchs.
 - b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Le droit de jouer à domicile est alterné.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

- c En demi-finale des Playouts, l'équipe classée 5^{ème} joue contre celle classée 8^{ème} de la qualification et l'équipe classée 6^{ème} contre celle classée 7^{ème} de la qualification.
- d La finale de Playouts est jouée par les deux perdants des demi-finales de Playouts.
- e Le perdant de la finale des Playouts est relégué en LNB.

Article 5 – LNB

¹ La LNB est constituée du nombre d'équipes défini à l'art. 2, al. 2.

² La phase qualificative se déroule avec un match aller et un match retour.

³ Les 4 premières équipes se qualifient pour les Playoffs, les 4 dernières équipes jouent les Playouts.

⁴ Mode de fonctionnement des Playoffs

- a Les matchs de Playoffs sont joués en mode "Best-of-5". Pour remporter un tour de Playoffs, une équipe doit gagner au moins trois matchs.
- b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Le droit de jouer à domicile est alterné.
- c En demi-finale des Playoffs, l'équipe classée 1^{ère} joue contre celle classée 4^{ème} de la qualification et l'équipe classée 2^{ème} contre celle classée 3^{ème} de la qualification.
- d Les deux vainqueurs des demi-finales des Playoffs se qualifient pour la finale des Playoffs.
- e Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse de LNB.
- f Le vainqueur de la finale des Playoffs est tenu de monter en Harvest National League.

⁵ Mode de fonctionnement des Playouts

- a Les matchs de Playouts sont joués en mode "Best-of-5". Pour remporter un tour de Playouts, une équipe doit gagner au moins trois matchs.
- b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Le droit de jouer à domicile est alterné.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

- c En demi-finale des Playouts, l'équipe classée 5^{ème} jouera contre celle classée 8^{ème} de la qualification et l'équipe classée 6^{ème} contre celle classée 7^{ème} de la qualification.
- d La finale de Playouts est jouée par les deux perdants des demi-finales de Playouts.
- e Le perdant de la finale des Playouts est relégué en 1^{ère} Ligue.

Article 6 – 1^{ère} Ligue

¹ La 1^{ère} Ligue est constituée du nombre d'équipes défini à l'art. 2, al. 3.

² La phase qualificative se déroule avec un match aller et un match retour.

³ Les 4 premières équipes se qualifient pour les Playoffs, les 2 à 4 dernières équipes jouent les Playouts. Les Playouts ne sont pas joués si seulement 4 à 5 équipes disputent le championnat.

⁴ Mode de fonctionnement des Playoffs

- a Les matchs de Playoffs sont joués en mode "Best-of-5". Pour remporter un tour de Playoffs, une équipe doit gagner au moins trois matchs.
- b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Le droit de jouer à domicile est alterné.
- c En demi-finale des Playoffs, l'équipe classée 1^{ère} joue contre celle classée 4^{ème} de la qualification et l'équipe classée 2^{ème} contre celle classée 3^{ème} de la qualification.
- d Les deux vainqueurs des demi-finales des Playoffs se qualifient pour la finale des Playoffs.
- e Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse de 1^{ère} Ligue.
- f Le vainqueur de la finale des Playoffs est tenu de monter en LNB.

⁵ Mode de fonctionnement des Playouts

- a Les matchs de Playouts sont joués en mode "Best-of-5". Pour remporter un tour de Playouts, une équipe doit gagner au moins trois matchs.
- b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Le droit de jouer à domicile est alterné.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

- c En demi-finale des Playouts, l'équipe classée 5^{ème} joue contre celle classée 8^{ème} de la qualification et l'équipe classée 6^{ème} contre celle classée 7^{ème} de la qualification.
- d En Playout avec 6 équipes, l'équipe classée 5^{ème} joue contre l'équipe classée 6^{ème}. Avec 7 équipes, le dernier classé est directement en finale de Playouts. Les équipes classées aux 5^{ème} et 6^{ème} rangs jouent le deuxième finaliste des Playouts dans une demi-finale de Playouts.

Article 7 – 2^{ème} Ligue

- ¹ La 2^{ème} Ligue est constituée du nombre d'équipes défini à l'art. 2, al. 4.
- ² La CT définit le mode sur la base des équipes enregistrées.
- ³ Ces matchs sont organisés sous forme de tournois. S'il y a cinq équipes ou moins, les équipes disputent un championnat de trois matchs les unes contre les autres. A partir de six équipes et plus, un tour normal aller-retour est organisé.
- ⁴ Le premier classé à l'issue du championnat est champion suisse de 2^{ème} ligue.

Article 8 – Dames

- ¹ La phase qualificative se déroule avec un match aller et un match retour.

- ² Le champion suisse dames est déterminé par des Playoffs.

Une équipe nationale participant au championnat ne peut en aucun cas se qualifier pour les Playoffs.

Avec 5 équipes, les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place sont directement qualifiées pour les Playoffs. Les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème} jouent dans une poule pour la 4^{ème} place en Playoff.

S'il y a six équipes, les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} sont directement qualifiées pour les demi-finales Playoffs. L'équipe classée en 3^{ème} position affronte l'équipe classée en 6^{ème} position et l'équipe classée en 4^{ème} position affronte l'équipe classée en 5^{ème} position pour les deux dernières places en demi-finale lors des quarts de finale des Playoffs.

- ³ Mode de fonctionnement des Playoffs





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

- a À partir des quarts de finale, les Playoffs se jouent en mode «Best-of-3». Pour remporter un tour de Playoff, il faut gagner au moins deux matchs.
- b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Le droit de jouer à domicile est alterné.
- c Les deux vainqueurs des demi-finales des Playoffs se qualifient pour la finale des Playoffs.
- d Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse des dames.

Article 9 – Catégorie U20

- ¹ La phase qualificative se déroule avec un match aller et un match retour.
- ² Le champion suisse M20 est déterminé par des Playoffs. Une équipe nationale participant au championnat ne peut en aucun cas se qualifier pour les Playoffs.
- ³ Mode de fonctionnement des Playoffs
 - a Le 1^{er} et le 2^{ème} sont qualifiés pour la finale des Playoffs.
 - b La finale des Playoffs se joue en mode «Best-of-5». Pour remporter la finale des Playoffs, il faut gagner trois matchs.
 - c Le 1^{er} à l'issue de la qualification a le droit de jouer à domicile pour le premier match. Le droit de jouer à domicile est alterné.
 - d Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse U20.

Article 10 – Catégories U17 / U15 / U13

- ¹ Si possible, une phase qualificative est jouée avec plusieurs groupes de qualification régionaux.
- ² En règle générale, six équipes participeront à la phase finale. S'il y a plus de 8 équipes, le tour de classement est à nouveau divisé en groupes régionaux.
- ³ Tous les autres points sont réglementés par la CT.

Article 11 – Catégorie U11

- ¹ Si possible, deux phases de qualification sont jouées jusqu'à fin février avec plusieurs groupes de qualification régionaux.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

² Conformément au règlement U9/U11, on passe à deux modes de jeu différents au printemps.

³ Tous les autres points sont réglés par la CT dans le règlement U9/U11.

Article 12 – Coupe suisse

¹ Les équipes de la Harvest National League et de la LNB sont admises.

² Les matchs sont tirés au sort. Si des lots libres sont nécessaires en raison du nombre d'équipes, les équipes de Harvest National League en bénéficieront en priorité.

³ Les matchs se jouent selon le système à élimination directe. Le gagnant d'un match se qualifie pour le tour suivant.

⁴ Jusqu'aux quarts de finale inclus, une équipe LNB a le droit de jouer à domicile. Si les équipes appartiennent à la même ligue, l'équipe tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.

⁵ Le CC de la FSRH détermine le lieu et l'organisateur de la finale.

Article 13 – Coupe de la Ligue

¹ Les équipes de 1^{ère} ligue et de 2^{ème} ligue sont admises.

² Les matchs sont tirés au sort. Si des lots libres sont nécessaires en raison du nombre d'équipes, les équipes de la 1^{ère} ligue en bénéficieront en priorité.

³ Les matchs se jouent selon le système à élimination directe. Le gagnant d'un match se qualifie pour le tour suivant.

⁴ Jusqu'aux quarts de finale inclus, une équipe 2^{ème} Ligue a le droit de jouer à domicile. Si les équipes appartiennent à la même ligue, l'équipe tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.

⁵ Le CC de la FSRH détermine le lieu et l'organisateur de la finale. La finale aura lieu le même jour et au même endroit que la finale de la Coupe suisse.

Article 14 – Dispositions finales

Il existe une version allemande et une version française de ces règlements. En cas d'objection, la version allemande fait foi. Les autres dispositions d'autres règlements de la FSRH qui sont contraires à ces règlements sont considérées comme abrogées ou nulles.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEYVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

Ce règlement a été approuvé par le comité central le 30.06.2026 et est entré en vigueur le 01.07.2026.

Roman Langenegger,
Président de la FSRH

Priska Fernandez
Présidente de la CT FSRH

